

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **32 (1923)**

Heft 36

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 36
BASEL, 6. September 1923

Nº 36
BALE, 6 septembre 1923

INSERATE: Die einspaltige Nonparzellierte oder deren Raum 45 Cts. Reklamen Fr. 1.50 per Pettizelle. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jähr. Fr. 12.—, halb. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. Zuschlag für Postabonnemente in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankaturkosten in Zuschlag gebracht. Für Aenderungen von Adressen ist eine Tasse von 30 Cts. zu entrichten.

**Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotelier-Vereins**



**Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers**

Erscheint jed. Donnerstag

Zweidreissigster Jahrgang
Trente-deuxième année

Paraît tous les jeudis

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts. réclames fr. 1.50 par petite ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, on comptera en outre les frais d'affranchissements. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-Konto No. V. 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TELÉPHONE
No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques postaux No. V. 85.

Verdienstmedaillen an Hoteligestellte



Wir bitten die Herren Mitglieder um baldmöglichste Aufgabe ihrer Bestellungen, deren Auslieferung auf Schluss der Sommersaison gewünscht wird.

Man verlange Zusendung des Prospektes.
Zentralbureau S. H. V.

Vereinsnachrichten

Generalzolltarif.

Die am Mittwoch, den 29. August, unter Vorsitz des Herrn Lauri, Zentralpräsident der Kaufmännischen Mittelstandsvereinigung, tagende Konferenz der Gruppe Handel S. G. V. behandelte in vierstündiger Besprechung Kategorie I „Nahrungs- und Genussmittel“ des Expertenentwurfes zum Generalzolltarif. Durch Vor- und Nachgeben und gegenseitiges Anpassen konnte in den meisten Positionen Übereinstimmung sämtlicher vertretener Verbände erzielt werden, während nur einzelne wenige Punkte pro Stellungnahme und Verständigung der zu meist interessierten Verbände unter sich und mit der K. M. S. zurückgestellt werden mussten. Die Aussprache war alleinig vom ernstlichen Willen zu loyaler Mitarbeit und Solidarität getragen und wir nahmen die feste Überzeugung mit nach Hause, dass auch die Hotellerie bei der K. M. S. sicheren Rückhalt findet bei Vertretung ihrer einschlägigen Interessen.

An der Separatbesprechung zwischen Metzgermeister - Verband, Wirte - Verein, Schweizer Hotelier-Verein, Comeshleshändler und Leitung K. M. S. vom 4. September im Hotel Habis-Royal in Zürich, an der unsererseits Direktor Kurer und Redaktor Malin teilnahmen, gelangten die Positionen Fleisch, Comeshbles und verwandte Gebiete zur Behandlung. Auch hierbei kam die erwartete Einigung pro Geltendmachung unserer gemeinsamen Anträge zustande.

Weitere Konferenzen der K. M. S., in der 7. Zl. hinsichtlich Zolltarif Grossbetrieb herrscht, folgen heute Donnerstag in Olten.

Erwähnt sei, dass bei allen die Hotellerie interessierenden Positionen unsererseits die Zustimmung des Zentralvorstandes vorbehalten blieb, der sich an seiner Sitzung von Ende dieser Woche mit der Angelegenheit ebenfalls beschäftigen wird.

Hotelierkongress in New York.

Wir machen erneut auf diese wichtige Veranstaltung aufmerksam, die anlässlich der Hotellerie-Ausstellung vom 19. bis 24. November in New York stattfindet. Wie unserer Vereinsleitung von der Alliance Internationale de l'Hotellerie mitgeteilt wird, ist die gemeinsame Ausreise der europäischen Länderdelegationen pro Anfang November mit einem französischen Dampfer ab Havre geplant. Neben einer starken Beteiligung aus Frankreich liegen bis jetzt folgende Anmeldungen vor: Italien 10, Belgien 17, Jugoslawien 20, Tschechoslowakei 1, Portugal 3 und Japan 2. Angesichts dieser Beteiligung des Auslandes ist eine qualitativ und quantitativ hervorragende Vertretung der schweizer Hotellerie unbedingt Erfordernis. Wir gewärtigen daher weitere Anmeldungen bis Freitag, den 7. September, abends ans Zentralbureau in Basel.

IV. Internationale Konferenz der Prohibitionsgegner.

Wie bereits in der Vornummer mitgeteilt, findet diese Konferenz am 24./25. Oktober im Savoy Hotel in London statt. Vorgesehen sind Referate amerikanischer und europäischer Delegierter (darunter ein Referat von Dr. Neumann, Bern, über: Methoden der Alkoholforschung) und im Anschluss daran Diskussion über die internationale Abwehraktion. Die Nationale Vereinigung schweizer Prohibitionsgegner, die beim internat. Zusammenschluss bisher bahnbrechend vorangegangen ist, erwartet eine recht zahlreiche Beteiligung namentlich auch aus Kreisen der Hotellerie. Für das Ansehen der schweizer Delegation ist Berücksichtigung dieses Wunsches angezeigt, nachdem auch die Hotellerie anderer Länder im Abwehrkampf in vorderster Linie steht. Anmeldungen zur Teilnahme wolle man unverzüglich an das Sekretariat unserer Schweizer Organisation, Seilerstrasse No. 7 (Tel. Bollwerk 66.16) Bern, richten.

Internationaler Mittelstandskongress.

Diese pro September 1923 vorgesehene Zusammenkunft der internat. Mittelstandsorganisationen ist bekanntlich auf das nächste Jahr verschoben worden. Dagegen finden am 18., 19. und 20. September nächsthin in Bern und Lausanne (Comptoir suisse) Vorkonferenzen von Vertretern der angeschlossenen Landesverbände statt. Angemeldet sind Vertreter aus England, Frankreich, Belgien, Holland, Luxemburg, Deutschland, Lettland, Polen, Oesterreich, Tschechoslowakei, Ungarn, Bulgarien, Italien, Serbien und andern Ländern. Die Konferenzen beginnen am 18. September, 8 1/2 Uhr, im Bürgerhaus Bern, und schliessen am 20. oder 21. September mit einem gemeinsamen Ausflug in den Genfersee oder ins Berner Oberland. An Verhandlungsgegenständen seien erwähnt: Orientierung über Zweck und Organisation des Kongresses und des künftigen internat. Mittelstandsbundes; Beratung des Statutenentwurfes; Kongress 1924, Referate am Kongress 1924; Internationale Berufstagungen. Es wird zahlreiche Beteiligung auch seitens der schweizer Hotellerie erwartet.

Deutsche Lebensversicherungen.

Die zur Frage der Prüfung der Verantwortlichkeit des Bundes für die deutschen Lebensversicherungen eingesetzten Subkommissionen des Ständerates und des Nationalrates haben in ihren Sitzungen in Hiltferfingen bei Thun vom 30. August bis 1. September die Verantwortlichkeitsfrage beraten. Anwesend waren auch der jetzige und der frühere Leiter des Eidgen. Versicherungsamtes, ferner je ein Vertreter des Schweizerischen Zentralverbandes der bei deutschen Lebensversicherungsgesellschaften Versicherten und der Direktorenkonferenz der schweizerischen Lebensversicherungsgesellschaften. Nach vorausgegangenen eingehenden Erhebungen haben laut Agenturbuch die parlamentarischen Subkommissionen auf Grund der Verhandlungen und der vorliegenden Akten einstimmig und in Übereinstimmung mit der Rechtsauffassung des Vertreters des obgenannten schweizerischen Zentralverbandes festgestellt, dass eine einklagbare rechtliche Verantwortlichkeit des Bundes für den eingetretenen Schaden auf Grund des massgebenden Bundesgesetzes von 1850 nicht behauptet werden kann. Nach Verneinung dieser Frage haben die Subkommissionen davon Umgang genommen, die Verantwortlichkeitsfrage auf Grund des auf das freie Ermessen abstellenden, nicht juristischen und mehr an das Gefühl appellierenden Begriffes einer sogenannten moralischen Verantwortlichkeit zu entwickeln. Sie überlassen die Stellungnahme zu dieser Frage den beiden Gesamtkommissionen. Immerhin wurde von den Subkommissionen festgestellt, dass verschiedene gute Gründe es rechtfertigen, eine angemessene

Hilfsaktion zugunsten der bei den deutschen Lebensversicherungsgesellschaften Versicherten auf Grund eines bestimmten Projektes mit einem auf die Finanzen des Bundes Rücksicht nehmenden Betrage von Bundeswegen zu unterstützen, um die mit der konkursmässigen Liquidation verbundenen Verluste zu verhindern, um den Versicherungsgedanken nicht überhaupt Schiffbruch leiden zu lassen und um auf den der Bundesaufsicht unterstellten Gebieten des Lebensversicherungswesens den zahllosen kriegsgeschädigten Schweizern die eidgenössische Solidarität zu beweisen. Die Subkommissionen ersuchen den Bundesrat, so rasch als möglich den eidgenössischen Räten eine konkrete Lösung vorzuschlagen und seine Bemühungen fortzusetzen, um die notleidenden deutschen Versicherungsgesellschaften zur möglichst weitgehenden Erfüllung ihrer Verpflichtungen anzuhalten.

Förderung der schweizer. Wirtschaftsinteressen und der Propaganda im Auslande.

Während der Dauer des IV. Comptoir Suisse wird am 12. September in Lausanne, Palais de Rumine, eine Konferenz befr. Förderung schweizer. Wirtschaftsinteressen und der Propaganda im Ausland veranstaltet, zu der jedermann Zutritt hat. Zur Besprechung gelangen Fragen des Exports, Kenntnis des ausländischen Marktes, Informationen über Bezugsquellen und Absatzgebiete etc. Die Konferenz steht unter dem Protektorat der Bundesräte Chuard, Mofa und Schulthess und wird präsiert von Nationalrat A. de Meuron. Zutrittskarten, berechtigt auch zum einmaligen Besuch des Comptoir Suisse (am 12. September nachmittags), sind erhältlich beim Sekretariat der Konferenz, Grand-Pont 6, und am Morgen der Konferenz im Palais de Rumine, Lausanne. Am Abend treffen sich die Konferenzteilnehmer zu gemeinsamem Abendessen im Hotel Lausanne-Palace. Teilnehmer aus Hoteliereisen seien auf die Fahrpreiseremissionen der S. B. B. zum Besuche des Comptoir Suisse auch an dieser Stelle aufmerksam gemacht.

„Dezentralisation der Schweizerischen Hotel-Treuhand-Gesellschaft.“

Aus Mitgliederkreisen wird uns geschrieben: Gestalten Sie einem Hotelier der Westschweiz eine Anregung, die, in der oder jener Form berücksichtigt, sicher im Interesse meiner Herren Kollegen in der welschen Schweiz liegen dürfte. Schreiber dies ist durch den Krieg und seine verheerenden Nachwirkungen an den Rand des Ruins geführt worden und wäre unzweifelhaft durch Konkurs um Haus und Hof gebracht worden, wenn er sich nicht noch rechtzeitig an die Schweizerische Hotel-Treuhand-Gesellschaft hätte wenden können. Der genannte Gesellschaft war es nicht nur möglich, den Konkurs zu verhüten, sondern sie hat in der Folgezeit eine Sanierung meines Hauses und meiner gesamten Vermögensverhältnisse durchgeführt. Mit verhältnismässig geringen Mitteln (Darlehen) gelang es, meine Schulden auf ein Mass zurückzuführen, dass ich heute mit neuem Lebensmut meinen Hotelbetrieb weiter führen kann. Ausserdem sind mir noch gewisse Betriebsmittel zur Verfügung gestellt worden, die auch die notwendigsten Reparaturen ermöglichten. Ich erachte es als meine Pflicht, der Schweizerischen Hotel-Treuhand-Gesellschaft den öffentlichen Dank auszusprechen und ferner meine notleidenden Kollegen, deren noch viele in prekärer Situation stecken, auf die Institution aufmerksam zu machen. Leider ist der Sitz der Schweizerischen Hotel-Treuhand-Gesellschaft für uns sehr weit abgelegen und ich weiss, dass mancher, der dort gerne vorsprechen würde, die weite Reise scheut. Ich glaube daher, es wäre von grossem Nutzen, wenn die Hotel-Treuhand-Gesellschaft durch ihre Direktion oder deren Vertretung an einem oder mehreren Haupt-

plätzen der französischen Schweiz gewisse Konsultationsstage oder -Stunden einrichten und dieselben unserer Hotellerie genügend bekannt machen würde. Eine solche Einrichtung würde eine gewisse Dezentralisation bedeuten und wäre dazu angetan, das wohlthätige Wirken der Gesellschaft weitem Kreise besser zugänglich zu machen.

Ich gebe zum Schlusse der Hoffnung Ausdruck, dass die zuständigen Instanzen sich im Interesse unserer Hotellerie mit der angeregten Frage beschäftigen möchten.

N.B. der Redaktion. Die Anerkennung, die hier seitens eines versierten Fachmannes der Tätigkeit der S. H. T. G. gezollt wird, ist hochehrfrohlich. Umso bereitwilliger geben wir daher auch von seiner Anregung befr. Schaffung von Konsultationsmöglichkeiten in der französischen Schweiz Kenntnis und ersuchen die kompetenten Organe der Hotel-Treuhand-Gesellschaft, den Gedanken auf seine Durchführbarkeit zu prüfen. Unseres Erachtens sollten der Verwirklichung keine unübersteigbaren Hindernisse im Wege stehen. — Allerdings ist der Wunsch, was Zeiterwärmnis und Reisekosten anbelangt, leichteren Kontakt mit der Leitung der Hotel-Treuhand-Gesellschaft in Zürich zu haben, auch aus deutschschweizer Gebiet, aus Graubünden und aus dem Tessin geäußert worden. Es wird wohl nicht anders möglich sein, als dass im Sinne der obigen verdankenswerten Äusserung die Direktion der S. H. T. G. Sprechplätze an verschiedenen zentral gelegenen Orten der Fremdenverkehrsgebiete der ganzen Schweiz arrangiert. Dabei kommt die S. H. T. G. auch besser zu direkten mündlichen Aussprachen mit den Kreditoren, die zu den Sanierungen herangezogen werden müssen. Manches Vorurteil und manche Abneigung gegen die Institution lässt sich so leichter beheben und vor allem in den Kreisen der durch die Misere des letzten Jahrzehnts betroffenen Hoteliers der Mut wecken, die Hilfe zu ergreifen, die durch die Schaffung der S. H. T. G. von staats- und organisationswegen geboten werden wollte.

Der neue Fahrplan.

Aus verkehrspolitischen Kreisen wird uns geschrieben:

Gegenwärtig tauschen die kontinentalen Eisenbahnverwaltungen die Vorentwürfe für den Jahresfahrplan 1924/25 aus, der am 1. Juni 1924 in Kraft treten wird. Die Entwürfe werden dann an der europäischen Fahrplankonferenz, die Anfang September in Nizza stattfindet, bereinigt werden.

Die schweizerische Hotelindustrie hat für den neuen Fahrplan besonderen Anspruch, ihre Begehren geltend zu machen; denn es ist in eingeweihten Verkehrskreisen kein Geheimnis, dass mehrere europäische Eisenbahnverwaltungen von dem Fremdenverkehr, der dieses Jahr der Schweiz zuströmte, etwas überrascht worden sind. Auch der Fahrplan der Schweizerischen Bundesbahnen war auf diesen unerwarteten Verkehr nicht eingerichtet. Man hatte ihn ursprünglich für einen sog. „Stossverkehr“ betrachtet, musste sich dann aber, wie auf den ausländischen Anschlussbahnen, rasch davon überzeugen, dass der Stossverkehr Normalverkehr war.

An der internationalen Fahrplankonferenz in Nizza wird vor allem besprochen werden, ob das seit zwei Jahren bestehende System des Jahresfahrplans beibehalten werden soll, oder ob man nicht besser wieder zum Halbjahresfahrplan zurückkehre. Der Jahresfahrplan bietet für die beteiligten Verwaltungen zweifellos administrative Vorteile, indem die ausserordentlich grosse Arbeit, die die Fahrplanvorbereitung mit sich bringt, nur einmal pro Jahr erforderlich ist. Zwei Gründe sprechen aber vielleicht doch für die Rückkehr zum Halbjahresfahrplan. Einmal sind einzelne europäische Staaten definitiv zur Sommerzeit übergegangen; das Vorrücken der Uhr um eine Stunde bringt aber naturgemäß mit dem Saisonwechsel Konfusionen in die internationalen Anschlüsse. Ausserdem sind die Verkehrsbedürfnisse im Winter geringer als im Sommer, sodass sich beim Halbjahresfahrplanwechsel der

ergeben, dass es sich hier um einen Schwindel handelt, bei dem es lediglich auf die guten Franken der Stellesuchenden abgesehen ist. Das Schweizer Hotelpersonal wird dringend davon gewarnt, mit dieser Firma in Verbindung zu treten. Geschädigte wollen sich unter Vorlage der Korrespondenz beim kantonalen Polizeikommando in Zürich melden. Auf Befreiben des schweizerischen Konsulats in Rotterdam ist gegen den Inhaber der sogenannten „Batavia“ bereits Strafuntersuchung eingeleitet.

Auslands-Chronik

Internationale Hoteldiebe. Aus Wien wird dem „Bund“ geschrieben: Während die allgemeine Sicherheit, um die es in den letzten Jahren bei uns schlecht bestellt war, erfreulicherweise wieder zunimmt, scheinen die internationalen Gauner und Hoteldiebe unsere Stadt besonders zu schätzen. Der Polizei gelang es jetzt, eine gefährliche Bande festzustellen, die hauptsächlich am Semmering ihr Unwesen trieb und dort einem ungarischen Gross-industriellen Schmuck im Werte von über 2 Milliarden Kronen stahl. Es sind drei internationale Hochstapler, die ihre Unverschämtheit so weit trieben, am Semmering eine Spielhölle errichten zu wollen. Sie nannten sich Marquis de Marville, Graf von Cromelin und Henry Hellard und hatten sich vor Jahren einmal in Wien kinematographisch aufnehmen lassen. Ein Teil dieses Films wurde nun gefunden, hiernach scharfe und genaue Bilder der Verbrecher angefertigt und in alle grossen Städte Europas und Amerikas gesandt.

Luftschiffahrt

Flugdienst London - Paris - Basel - Zürich.

Flugplan für den Monat September:

ab London, jeden Montag, Mittwoch und Freitag, ab Zürich, jeden Dienstag, Donnerstag und Samstag.

10.00	ab London	an	18.30
14.00	ab Paris	an	14.30
17.30	an Basel	ab	11.00
18.30	an Zürich	ab	10.00

Preise:

Zürich-London, einfach Fr. 275.—, retour Fr. 500.—, Basel-London, einfach Fr. 250.—, retour Fr. 450.—, Zürich-Paris, einfach Fr. 120.—, retour Fr. 215.—, Basel-Paris, einfach Fr. 100.—, retour Fr. 180.—, Zürich-Basel oder umgekehrt, einfach Fr. 25.—, Gepäck im Höchstgewicht von 15 kg wird frei befördert.

General-Agentur: Thos. Cook & Son, Zürich.

Verkehrswesen

Saisonzug Holland-Schweiz via Belgien. (S. V. Z.) In Anbetracht der guten Frequenz, welche dieser Zug während des Sommers stets aufwies, haben sich die daran beteiligten Bahnerverwaltungen entschlossen, denselben auch über den 15. September hinaus verkehren zu lassen. Dieser Expresszug I. und II. Klasse mit Speisewagen wird bis auf weiteres drei Mal wöchentlich mit dem gleichen Fahrplan wie gegenwärtig verkehren und zwar:

in der Richtung Amsterdam-Basel ab 17. Sept.: jeden Montag, Donnerstag und Samstag;

in der Richtung Basel-Amsterdam ab 18. Sept.: jeden Dienstag, Freitag und Sonntag.

Sportsbillette. Die Generaldirektion der Bundesbahnen hat ein von Basler Sportsleuten eingereichtes Gesuch um Taxbegünstigungen für den Touristenverkehr während des Sommers abschlägig beantwortet. In der ausführlich gehaltenen Antwort weisen die Bundesbahnen darauf hin, dass eine für einen bestimmten Platz gültige Taxermässigung auch von andern Gegenden gefordert werden könnte und dass schliesslich die Ausgabe von Sportsbilletten für das gesamte Netz der Bundesbahnen nicht zu umgehen wäre. Die Generaldirektion erblickt in der Veranstaltung von Extrazügen zu ermässigten Preisen, die schon im Laufe dieses Sommers in umfangreicher Masse geführt wurden, eine Massnahme, die dem Touristenverkehr in weitgehender Weise entgegenkommt. Sie prüft übrigens noch die Frage, ob es nicht möglich ist, die Extrazüge bestimmter festzulegen und in den Fällen, in denen ihre Ausführung wegen ungünstiger Witterung sich nicht lohnen würde, die Sportsbillette in gewissen fahrplanmässigen Zügen als gültig anzuerkennen. Auch die Ausgabe von sog. Wanderbilletten für den Sommer- und Herbstverkehr lehnen die Bundesbahnen ab, da es äusserst schwer wäre, alle Gegenden gleichmässig zu berücksichtigen.

Autotourismus

Automobil-Alpenposten. (S. V. Z.) Infolge des andauernd starken Verkehrs bei den Alpenkursen hat sich die eidg. Postverwaltung entschlossen, bis auf weiteres folgende Kurse weiterzuführen:

Grimsel: die Kurse 2 und 5 und die fahrplanmässigen Kurse 1 und 4.

Furka: die Kurse 12 und 13 und die fahrplanmässigen Kurse 11 und 14.

Orbalp: die Kurse 31, 32, 33 und 34.

Bernhardin: neben den fahrplanmässigen Kursen die Lokalkurse 9 und 8 zwischen St. Bernhardin und Mesocco.

Sollte der Verkehr anfangs September stark zurückgehen, so werden die Verstärkungskurse nach vorheriger Anzeige in der Presse wieder eingestellt. Die Poststellen sind in der Lage, jeweilen die nötigen Auskünfte erteilen zu können.

Gleichzeitig wird die Postverwaltung versuchsweise für den Nachsaisonbetrieb ab 1. September die Reisendenliste von 40 auf 30 Rappen für den Kilometer ermässigen. Dadurch darf eine Zunahme des Verkehrs durch einheimische Reisende erwartet werden.

Wein- und Kellerfragen

Welchen Schwund kann man bei Brantwein nach einjähriger Lagerung annehmen?

Der Schwund bei Brantwein hängt in erster Linie von dem grösseren oder geringeren Gradgehalt desselben ab. Je mehr Wasserteile darin enthalten sind, desto mehr verlangsamt sich auch der Schwund. Alsdann kommt es auf die Beschaffenheit der Gefässe an. Sind die Behälter aus Metall und sonst dicht, so wird der Schwund im allgemeinen ein mässiger sein, besonders dann, wenn der Leerraum des Behälters nicht zu gross ist, das heisst, wenn das Behältnis voll gefüllt erhalten wird. Bei Holzfasern spricht wesentlich die Stärke des Holzes und die sorgsame Verdictung der Fugen und des Spundverschlusses mit. Man beziffert den Schwund bei einem Brantwein von etwa 90 Volumprozent Stärke in gut verfahrenen Holzfasern innerhalb eines Jahres auf 1 bis 2 Prozent, je nach Beschaffenheit des Lagerraumes, die ja nebenbei natürlich auch zu berücksichtigen ist. Besteht der Lagerraum in einem gut vor Sonnenlicht und Luftzug geschützten Keller, so wird der Schwund geringer sein, während, wenn ein solches Fass frei im Hofe oder auch nur in einem Durchgang lagert, Luft und Temperaturwechsel erklärlicherweise einen grösseren Einfluss ausüben. (Schweiz. Likör- u. Spirituosen-Ztg.)

Natur- und Heimatschutz

„Heimatschutz“. Das Augustheft dieser Zeitschrift ist dem Gartenhäuschen gewidmet, das wohl immer mit der Pflege und dem Genuss des Gartens eng verbunden war. Dr. E. Leisi, dem wir die anregende Schrift „Der schöne Hausgarten“ verdanken, hat hier mit Sachkenntnis und Liebe eine architektonische Einzelheit aus dem Leben des Gartens herausgehoben, frühere und neuere Bauformen des Gartenhäuschens aus den praktischen Bedürfnissen, aus der Kultur der Zeiten erklärend. Eine ganze Reihe von Bildern alter und moderner, ganz einfacher und sehr wohlhabender Gartenhäuschens begleiten die Ausführungen über ein anmutiges und zeitgemässes Thema. Freunde

von Garten und Natur wollen nicht verfehlen, sich diese Heimatschutz-Nummer zu erwerben. Die einzelnen Hefte der Zeitschrift (Verlag Frobenius A.-G., Basel) sind in den Buchhandlungen, an Bahnhöfen und Kiosken zu beziehen; Mitglieder der Schweizerischen Heimatschutzvereinigung erhalten die Zeitschrift kostenlos.

Fremdenfrequenz

Amliche Fremdenstatistik für den Kanton Graubünden. In der Woche vom 11. zum 17. August waren in Graubünden anwesend: Schweizer 13,884, Amerikaner 1241, Engländer 1718, Deutsche und Oesterreicher 1728, Franzosen und Belgier 900, Griechen 149, Italiener 1022, Niederländer 1595, Russen und Polen 86, Skandinavier 201, Spanier und Portugiesen 241, Tschechen und Ungarn 276, Balkanstaaten 74, andere Nationen 179; total 23,294 (1922: 18,293).

Davos. (D. D.) Die amtliche Fremdenzählung verzeichnete noch für die dritte Augustwoche über 2800 Gäste, 500 mehr als im gleichen Zeitabschnitt des Vorjahres. Damit macht sich eine weitere Besserung der diesjährigen Fremdenfrequenz gegenüber denen der letzten Vorjahre bemerkbar und dieselbe findet ihre Bestätigung darin, dass Davos während der dritten Augustwoche gleichviel Gäste beherbergt hat, wie in der entsprechenden Woche des Jahres 1913.

Literatur

Schweizerische Elternzeitschrift für Pflege und Erziehung des Kindes. Zürich, Verlag: Art. Institut Orell Füssli. — Jährlich 12 illustrierte Hefte Fr. 7.—, halbjährlich Fr. 3.50.

Das August-Heft der aufs beste eingeführten Schweizerischen Elternzeitschrift enthält einen tiefgründigen Aufsatz über die Ursachen der Erziehungsschwierigkeiten, die sich oft im Entwicklungsalter zeigen und den alle Eltern, die Kinder reiferen Alters haben, lesen sollten.

Redaktion — Rédaction

A. Matti. A. Kurer. Ch. Magne.

Einzelverkauf der „Hotel-Revue“

durch die Bahnhofbuchhandlungen und Zeitungskioske der grösseren Städte und Saisonplätze.

Preis pro Nummer: 40 Cts.

Auch die **Feine Hotel- und Restaurant-Küche** kocht gut mit **Suppen, Bouillonwürfel u. Speisewürze**

Knorr

Concierge-Conducteur

sprachenkundig, sucht Stelle für kurze Wintersaison. Zeugnisse und Referenzen zu Diensten. -- Anfragen an **O. Margeliat**, z. Z. Hotel Victoria, Brig. 2340

Inserate haben in dieser Zeitung stets guten Erfolg!

NEUCHÂTEL CHATENAY

Fondé 1796
HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY
Bière: Goutte d'or - BERNE 1914 - Rouge-Cuvée Réserve

Jeder Erdbeerzüchter kennt die feine Sorte „Laxtons Noble“. Ab Mitte Juli offeriere 150,000 Stück solcher prächtig entwickelter

ERDBEER-PFLANZEN frühe, grossfrüchtige und reichtragende; feinstes Aroma; mehr als 50 Prozent billiger als anderswo. 1000 Stück Fr. 35.—, 100 Stück Fr. 4.—, franko Haus, in feuchtes Moos verpackt. Fritz Studer, Patentgärtner, Etzelkolen-Bern, 22405

Sie glauben nicht, wie praktisch und unübertroffen der **Stahlspanhalter „Arbor“** ist. Erspart auffallend viel Zeit und Arbeit beim Spannen der Lokale. Zu beziehen bei Müller-Haupt, Arbon.

Zu verkaufen

ein komplettes Fayence-Service, blauweiss geblümt, für ca. 24 Personen, mit 200 Stück, passend für kleine Pension od. Erfrischungsraum. Bei sofortiger Abnahme äusserst billig. Nähere Auskunft durch Chiffre H R 2337 Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Hotelier

Junger, tüchtiger Hotelfachmann, ledig, mit eigenem Eorierendem Sommergeschäft, wünscht sich an nachweisbar gutem Geschäft zu beteiligen, evtl. Direktion, Hauswirtschaft und gute Verbindungen. Gell. Offerten sub Chiffre W A 2338 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Neueinrichtung und Führung von Buchhaltungen

Bilanz-Abschlüsse Revisionen
E. Eberhard
Briefadress: Bahnhofstrasse 100, Zürich. Teleph. Kloten Nr. 37.

KLAVIER

elektrisch (Konzert - Klarität), genau wie neu, sehr schön im Ton, nussbaum, mit ca. 30 Rollen, auch sofort spielbar. Offerten, bei Herrn Wiesendanger, 10, Rue de Berne, Genève. P. 75089 X

Chef de réception

Sekretär, Kassierer, grosse, sehr repräsentative de Grisehölzli, 30 Jahre, la. Garderobe, deutsch, französisch, englisch, holländisch, beste Kenntnisse auch sofort spielbar. Offerten an Oppenorth, bei Herrn Wiesendanger, 10, Rue de Berne, Genève. P. 75089 X

KAFER-LISOR

KL PORTION FR 20 - GR PORTION FR 40 - 3GR PORTION FR 120
„LISOR“ CHEMISCHE PRÄPARATE ROMANSHORN

Zu kaufen gesucht:

Eine mittlere Wirtschaftsbau-richtung für alkoholfreies Restaurant wie: Tische, Stühle, Küchenbänke und Geschirre. Lieferung bis spätestens Ende September. Offerten unter Chiffre JH 5636 Fr an Schweizer-Annoncen A. G., Frauenfeld. 2339

Reklame-Chalumeaux

Das Tausend Reklame-Chalumeaux **GRAND MARNIER** Nr. Fr. 3.50. Wenden Sie sich an **Lambert Picard & Cie** Lausanne.

Kafix

Vollkommen fertige Kaffee-Mischung mit Zusatz von feinem, kräftigem Aroma u. prächtiger Farbe. Für schwarzen Kaffee und Milch-Kaffee gleich gut geeignet. Silberne Medaille an der Kochkunstausstellung. Verlangen Sie Muster von der **Kaffee-Grossröster Lauber-Köhler, Luzern.** 2219

Suter Frères

Montreux
Jambons et langues en boîtes 519
Grand choix de **Charcuterie fine**
Demandez nos prix-courants

Flüssige Bodenwische „PRIMAX“
Feinste Salon-Bodenwische gelb und weiss
Oel-Bodenreinigungs-Präparat „Ludolla“
Bodenöl, Terpentin, Ofeinwische, Stahlwolle, Putzfläden, „Orion“ für saubere Böden.
Zimmermann & Primm
Bein Lorrainestrasse 36

Bodenwische

ist ein Verträglichkeitstest. Unsere Bodenwische „Durable“ ist absolut wasserfest, gibt Durexanz und ist ausgiebig im Gebrauch. **Kessel à 3, 4, 5, 10, 15, 20, 25 kg.**
Metalputz „Durable“
Bestes Mittel zum Reinigen der Buffets und Tableaux
Bleichflüchen à 3, 4, 5 kg.
„Durable“ A-G, Camisboden

Sekretär-Volontär

junger, fleissiger, sucht Engagement für Wintersaison. Offerten an Direktor Wagner, Hotel Monopol - Metropole, Luzern. 2341

Stellen - Gesuche

und Angebote sowie andere ins Hotelfach einschliessliche Inserate in der „Schweizer Hotel-Revue“ werden selten erfolglos bleiben.

„Nostrano“

Der beste Tessiner Rotwein 22975
Unione Viticultori, Gordola (Tessin).

GEGRÜNDET 1870
Präzis. Billards
Reichhaltiger Katalog!

Billardfabrik Morgenthaler & Cie., Bern - Zürich

Renovationen, Tausch, Miete. · Sämtliche Billard-Artikel u. Reparaturen. · Kugeln, Queues etc. · Neue ermässigte Preise. · Prima Gummibanden und Tuche · Zuverlässigste Bezugsquelle.

GEGRÜNDET 1870
Occas. Billards
Komplett hergerichtet. Preiswürdig - günstige Zahlungen.

Otto Baechler, Zürich 6
Turnerstrasse 37 :: Telephon Hottingen 4805
Agent Général et
Dépositaire pour la Suisse des maisons:
P. J. de Tenet et de Georges
:: Propriétaires à Bordeaux ::
pour les Vins fins de Bordeaux

Liger-Belair & Fils
Propriétaires à Nuits et Vosné (Côte d'or)
pour les grands vins de la Bourgogne
Ayala & Co., Château d'Ay
à Ay, Champagne
LIQUEUR-RELSKY

GESUCHT
für ganz erstklassiges Wintersportshotel
TÜCHTIGER SEKRETÄR
Nur ganz erste Kraft findet Berücksichtigung. — Offerten unter
Beilage der Zeugniskopien und Photographie unter Chiffre
S. S. 2334 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Altes erstklassiges Vertrauenshaus
für
Weine, Spirituosen, Kaffee, Tee.
Edm. Widmer, Hüringstr. 17 Zürich 1
Genussmittel-Import. Kaffee-Großbrösteri
Tel.: H. 2950. - Telegr. Adr. Brazil-Zürich

Töchterpensionat CORTAILLOD
Villa des Prés bei Neuchâtel
Seriöses Institut für junge Mädchen, welche den Studien obliegen.
Französisch, Englisch, Italienisch, Handelsfächer, Klavier, etc. Unter-
richt durch tüchtige, diplomierte Lehrerinnen. Gute Verpflegung und
Familienleben. Mäßige Preise. Man verlange Prospekt und Referen-
zen. — Nimmt noch einige Anmeldungen für das Winter- und
Frühjahressemester an. 2333

Tüchtige, erfahrene
Buffetdame
von erstklassigem Hause in Graubünden in Jahresstelle
zu baldigen Eintritt gesucht. — Nur bestmögliche
Reflektantinnen belieben sich mit Zeugniskopien, Photo,
Angabe des Alters und der Lohnansprüche zu wenden
unter Chiffre C. S. 2336 an die Schweizer Hotel-
Revue, Basel 2.

MELFOR
Sie werden staunen was Ihre Gäste sagen
wenn Sie den Salat und Speisen in Zukunft nur noch mit
Melfor, welcher aus aromatischen Kräuteressenzen mit
Honigzusatz hergestellt, zubereiten. „Melfor“ ist sehr aus-
giebig im Gebrauch und spart das Öl. „Melfor“ ist Magen-
und Darmkranken sehr zu empfehlen und der Gesundheit lieb.
„Melfor“ weil er eine pikante aromatische Würze ist.
Täglich gehen Zeugnisse von eraten Hotels und Restaurants
ein, verlangen Sie diese in Prospekt mit einem Gratis-Muster.
Schweiz, Saisse-Essig-Fabrik
„Melfor“ Aarau.
Für Hotels, Pensionen und Restaurants Vorzugspreise.
Goldene Medaille der I. Schweizer, Kochkunstausstellung in
Luzern 1923.

Vergünstigungen
gemäss Vertrag mit dem Schweizer Hotelier-Verein
beim Abschluss von
Unfall- und Haftpflicht-
Versicherungen
„ZÜRICH“
Allgemeine Unfall- und Haftpflicht-Versicherungs-A.-G.
Generaldirektion: Zürich, Mythenquai 2
General- und Hauptvertretungen: Aarau: E. Hoffmann & Söhne, Baseli:
R. Köpfler, Bern: E. & M. Keller, Zeughausgasse 29, Brig: Jules
Bovetto, Chur: C. Leuzinger-Willy, Frauenfeld: Haag & Leo, Glarus:
N. Melcher, Luzern: J. Kaufmann & Sohn, Bürgerstrasse 18, Romanshorn:
Emil Scheidegger, Schaffhausen: O. Frey, Saffhausgasse 6, Solothurn: W. Marti-
Allmann, St. Gallen: W. Diener & Sohn, Rosenbergrasse 30, Winterthur:
E. Spörry-Maag, äussere Schaffhausstrasse 10, Zug: J. Trachler, Schmidgasse 16,
Fribourg: Xavier Thalmann, Rue de Romont, 2, Genève: R. Marchand & Cie.,
Place Bel-Air, 2, Lausanne: H. Baud, Avenue du Tribunal Fédéral, 2, Neu-
châtel: E. Camenized, Rue des Epandeurs, S. Sion: C. Aymon & H. de Lavallaz,
Bellinzona: E. Buzzini, Mendrisio: R. Borella.

Ed. Dubuis-Ribordy, Sion
SPÉCIALITÉS:
Fendant de Sion „Côtes d'Or“
Représentant:
OTTO BÄCHLER, ZÜRICH 6
Turnerstr. 37

Gesucht für 1924 in erstes Hotel nach
COLUMBIEN
(Südamerika) 6466
Hoteldirektor, zur Leitung des ganzen Betriebes. — Chef de
service, speziell für Restauration. — Chef de cuisine, an Arbei-
tern auch mit ungelerntem Personal gewohnt. — Als Bewerber können
nur gutempfohlene, tüchtige Schweizerbürger in Frage. Nähere Aus-
kunft unter Chiffre U. 5782 Y. durch Publicitas, Bern.

TRÜSSEL & C^{IE}
BERNE · MORGES 90
Vins excellents de La Côte, de Lavaux et du Valais.
Caves de réputation: Château de Luins (propriété de la Maison),
Clos de Chatagnéraz, Mont-Belleruche, Mont-Crochet, Château
de Montagny, Villeneuve, Yvorne, Fendant et Dôle de Sion.
Diplomierter Badmeister und Masseur
bewandert in elektr. Behandlung sucht Stellung auf 1. Okt. Offerten un-
ter Chiffre JH. 3031 Fr. an Schweizer-Annoncen A.-G., Frauenfeld.

GRANDS VINS
CASTEL MELROS
BUS ET APPRÉCIÉS PARTOUT
Seuls Concessionnaires:
Lambert Picard & Cie., Lausanne.

CHIANTI BELLINI
Il Re dei Chianti
LUIGI GUSCETTI
FAIDO (Ticino)
Concessionario esclusivo
per la Svizzera
Alleinige Depôtäre für Zürich und Ostschweiz. Guscetti & An-
tognini, Zürich. — Zentralschweiz: Josef Studer, Weinbühl,
Interlaken. — Baseltadt und -land: A. Mewio & Co., Basel.

Putztücher
ab Fabrik
liefern
Gebr. Bonehoff & Cie
Mech. Weberei + Basel
Insulieren bringt Gewinn!

????
Verlangen Sie von uns Auskunft über unser neues Verkaufs-System von
feinen französischen Weinen, geeignet zum offenen Ausschank.
Lambert Picard & Cie., Lausanne.
Kapital-Interesse für alle.

„LA SEMEUSE“
HUILE PRÉFÉRÉE DES GOURMETS,
EMPLOYÉE PAR LES CHEFS CUL-
SINIERS DES PALACES, GRANDS
HOTELS et HOPITAUX.
Chaux-de-Fonds
Téléphone 12.29 530

A.-G. Möbelfabrik
Horgen-Gilys in Horgen
Vorteilhafteste Bezugsquelle in
MOBILIAR
für Restaurants, Cafés, Speise-
Säle, Vestibules etc. 272

Prolongez vos belles
vacances : ayez un
„Kodak“
Vos photos vous feront revivre les
jours merveilleux que vous allez
passer libres et enivrés de grand air.
Allez sans retard choisir votre „Kodak“
„Kodaks“ pour tous, à partir de 41 francs
„Brownies“, pour les enfants, à partir de 12 fr.
Il suffit de quelques minutes pour
apprendre à se servir d'un „Kodak“
Dans tous les magasins d'appareils photographiques
vous trouverez un expert qui se fera un grand plaisir
de vous montrer les différents modèles de „Kodaks“
et „Brownies“.
Kodak, S. A.
13, Avenue du Tribunal Fédéral, Lausanne.



SCHWEIZ. TEPPICHFABRIK
ENNENDA (GLARUS)
Fabrikation aller Arten
Teppiche und Läufer
bis zu 2,5 Meter Breite
ohne Naht, vom einfac-
hten bis zum gediegen-
sten, nur Qualitätsware
MILIEUX, velours, bouclé, Tournal (Wilton) — VORLAGEN
UND LAUFER, lute, tapestry, velours, bouclé, tournal —
WASCHTISCH-MATTEN U. SPIELDECKEN, tapestry u. velours
Schützt die nationale Industrie! — Verlangt Schweizer-Fabrikat!
Wir weisen Firmen nach, die Sie mit unsern Erzeugnissen reell bedienen.

HUILE D'OLIVE SUPERIEURE
garantie pure et naturelle
UNION des PROPRIETAIRES de NICE
SOCIÉTÉ ANONYME
SIEGE SOCIAL: Rue Georges Ville, NICE (FRANCE)
Agent général et dépositaire pour la Suisse allemande:
Henri L'Eplattenier, Reichensteinerstrasse 3, Bâle
Lager in Basel. Téléphone 7114 Dépôt à Bâle.

A-S Kälte-Maschinen
FABRIKAT BROWN BOVERI
HOTEL-KÜHLANLAGEN · EISERZEUGER · KÜHLSCHRÄNKE
AUDIFFREN SINGRÜN
KÄLTE-MASCHINEN
AKTIENGESELLSCHAFT
BASEL ST. JOHANNES-VORSTADT 27
Kälteerzeuger
Keine Stopfbüchsen, Manometer,
Ventile. — Keine fachkundige
Wartung erforderlich.
A-S KÜHLSCHRANK

Médailles de mérite pour les employés d'hôtel.



Nous prions Messieurs les Sociétaires de nous passer le plus tôt possible les commandes de médailles qui doivent être exécutées pour la fin de la saison d'été. Prospectus à disposition.

Bureau central de la S. S. H.

Avis aux Sociétaires

Congrès hôtelier de New-York.

Nous attirons encore une fois l'attention sur cette importante manifestation, qui aura lieu à New-York du 19 au 24 novembre, à l'occasion de l'Exposition hôtelière. Selon une communication faite par l'Alliance internationale de l'hôtellerie à nos organes dirigeants, le départ en commun des délégations nationales européennes aura lieu au début de novembre, au port du Havre, à bord d'un paquebot français. Outre les adhésions françaises, qui sont nombreuses, on possède celles de 10 représentants italiens, 17 belges, 20 yougoslaves, un tchécoslovaque, 3 portugais et 2 japonais. Étant donnée cette forte participation de l'étranger, il est indispensable que l'hôtellerie suisse soit représentée par une délégation importante aussi bien par le nombre de ses membres que par leur compétence. Aussi attendons-nous de nouvelles inscriptions jusqu'au soir du vendredi 7 septembre. S'adresser au Bureau central à Bâle.

Ligue nationale suisse contre les prohibitions.

On sait que notre dernière Assemblée des délégués à Lucerne a décidé l'affiliation de notre Société à cette organisation. Nous sommes invités maintenant à attirer l'attention de nos sociétaires sur la IV^{me} Conférence internationale des adversaires des prohibitions, qui aura lieu à Londres les 24 et 25 octobre de cette année. On attend de nous que l'hôtellerie suisse y soit aussi bien représentée que celle des autres États européens. Une série d'hôtels de Londres accordent des réductions aux participants. La Ligue nationale suisse contre les prohibitions (Secrétariat: Seilerstrasse, 7, à Berne, téléphone 66.16) prendra également des mesures pour obtenir un rabais sur le coût du voyage à Londres. Les participants suisses sont priés de s'annoncer le plus tôt possible au bureau désigné ci-dessus.

Le programme prévoit des conférences et rapports de délégués d'Amérique et d'Europe. M. le Dr. Neumann, de Berne, parlera sur le thème: « Methoden der Alkoholforschung ». Une discussion aura lieu sur l'action internationale de défense contre les prohibitions.

La Ligue nationale suisse contre les prohibitions, qui jusqu'à présent s'est toujours montrée au premier rang dans les efforts opposés à ceux des prohibitionnistes sur le terrain international, compte sur une nombreuse participation aussi des milieux de l'hôtellerie. Si l'on veut que la délégation suisse jouisse de toute la considération souhaitable, il est nécessaire de répondre à ce désir, d'autant plus qu'à l'étranger l'hôtellerie s'est placée en première ligne dans la lutte contre les prohibitions.

Nouvelles de la Société

Tarif général des douanes.

La conférence du groupe commercial de l'Union suisse des arts et métiers qui a eu lieu le 29 août à Olten sous la présidence de M. Lauri, président central de l'Union suisse des classes moyennes du commerce, a examiné pendant quatre heures la première partie du projet de tarif général des douanes élaboré par la commission d'experts, à savoir celle qui traite des comestibles et des boissons. Grâce à la bonne volonté des délégués et à des concessions réciproques, l'accord a pu s'établir entre les divers groupes représentés à la conférence sur la plupart des postes mis en discussion. Quelques points cependant ont dû être réservés pour être soumis aux délibérations des organisa-

tions professionnelles et à une entente avec l'Union des classes moyennes du commerce. Les discussions ont manifesté une volonté sincère de collaborer loyalement et dans un esprit de véritable solidarité à l'œuvre commune. Nous sommes persuadés que l'industrie hôtelière trouvera dans l'Union des classes moyennes du commerce un appui solide dans ses revendications spéciales.

Une séance séparée de représentants des maîtres bouchers, des négociants en comestibles, de la Société suisse des cafetiers et de la Société suisse des hôteliers a eu lieu le 4 septembre à l'Hôtel Habis-Royal à Zurich, sous les auspices de l'Union des classes moyennes du commerce. Comme à Olten, l'hôtellerie était représentée par M. le Dir. Kurer et M. Mahti, Rédacteur. On y a examiné différents postes concernant les viandes et certains comestibles. Ici encore, l'accord a pu être obtenu en vue des revendications communes à présenter à la commission d'experts.

D'autres délibérations de l'Union suisse des classes moyennes du commerce, qui s'occupe actuellement d'une manière très active du tarif général des douanes, ont lieu aujourd'hui jeudi à Olten.

Signalons en terminant que pour tous les postes intéressant directement l'hôtellerie l'approbation du Comité central de la S. S. H. a été réservée. Le Comité étudiera ces questions à la fin de la semaine.

Congrès international des classes moyennes.

On sait que le Congrès international des classes moyennes, prévu tout d'abord pour le mois de septembre, a dû être ajourné à l'année prochaine. Par contre auront lieu les 18, 19 et 20 septembre, à Berne et à Lausanne (Comptoir suisse), des conférences préparatoires de représentants des groupements nationaux affiliés. Des délégations sont déjà annoncées de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Lettonie, de la Pologne, de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Serbie, de l'Italie et d'autres pays encore. Les délibérations commenceront le 18 septembre à 8 heures et demie, à la Maison des Bourgeois (Bürgerhaus), à Berne. La manifestation se terminera le 20 ou le 21 septembre par une excursion en commun sur les bords du Léman ou dans l'Oberland bernois. Parmi les questions figurant à l'ordre du jour, nous citerons l'orientation sur le but et l'organisation de la future Alliance internationale des classes moyennes, la discussion du projet de statuts internationaux, le congrès de 1924 et les rapports à présenter à cette occasion, les congrès professionnels internationaux, etc. Nous espérons que l'hôtellerie suisse tiendra à être largement représentée aux prochaines conférences de Berne et Lausanne.

Décentralisation de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie.

Un de nos sociétaires nous écrit:

Permettez à un hôtelier de la Suisse occidentale de vous soumettre une idée dont la prise en considération sous une forme ou sous une autre serait certainement avantageuse pour mes collègues romands.

L'auteur de ces lignes a été mis à deux doigts de la ruine par la guerre et par ses désastreuses conséquences. Il n'y a pas de doute que la famille l'aurait privé de tout son avoir et jeté sur le pavé s'il n'avait pas pu recourir à temps aux bons offices de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie. Non seulement cette institution a réussi à empêcher la faillite, mais elle est parvenue dans la suite à assainir la situation de ma maison et de mes affaires. Avec des moyens relativement faibles (prêt), il a été possible de réduire mes dettes à un chiffre qui me permet aujourd'hui de continuer avec un nouveau courage l'exploitation de mon hôtel. On m'a procuré en outre les moyens de procéder aux réparations les plus nécessaires. Je considère qu'il est de mon devoir d'adresser des remerciements publics à la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie et d'attirer sur cette institution l'attention de ceux de mes collègues qui sont tombés dans la gêne et dont beaucoup se trouvent encore dans une situation précaire.

Malheureusement, le siège de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie est très éloigné de nous et je sais que plus d'un collègue qui tiendrait à s'y présenter recule devant un pareil voyage. Aussi suis-je persuadé qu'il serait très avantageux que la Fiduciaire organisât des journées ou des heures de con-

sultation de la Direction ou de ses représentants dans une ou plusieurs des places principales de la Suisse française et les fit connaître suffisamment dans les milieux de notre hôtellerie. Cette innovation, qui impliquerait un certain décentralisation, serait bien propre à mettre les bienfaits de l'institution mieux à la portée de cercles plus étendus.

En terminant, j'exprime l'espoir que les instances compétentes voudront bien, dans l'intérêt de notre hôtellerie, s'occuper de la question que je viens de soulever.

Note de la Rédaction: Il est réjouissant de voir ainsi un hôtelier rendre hommage à l'activité de la S. F. S. H. Nous donnons volontiers connaissance de son idée de créer des possibilités de consultations dans la Suisse française et nous prions les organes compétents de la Fiduciaire de bien vouloir examiner si elle est réalisable. A notre avis, aucune difficulté insurmontable ne doit s'opposer à cette innovation. C'est un fait que le désir de voir faciliter le contact avec la Direction de la S. F. S. H. à Zurich, en économisant aux intéressés des temps et des frais de voyage, a été exprimé également dans des régions de la Suisse allemande — dans les Grisons notamment — ainsi qu'au Tessin. Il n'y a guère d'autre moyen de répondre à ces vœux que celui qui a été suggéré par notre correspondant, à savoir l'organisation, par la Direction de la Fiduciaire, de journées de consultation dans les centres principaux de nos régions hôtelières de toute la Suisse. Ainsi du reste la S. F. S. H. pourrait elle-même plus facilement se mettre en rapports verbaux et directs avec les créanciers desquels on sollicite des sacrifices pour les opérations d'assainissement. Plus d'un préjugé défavorable à l'institution, plus d'un sentiment d'aversion pourraient de cette manière être assez aisément dissipés. Et surtout on pourrait donner plus de courage aux hôteliers particulièrement éprouvés depuis bientôt dix ans pour recourir à l'assistance que l'Etat et l'organisation professionnelle ont voulu leur offrir par la création de la Société fiduciaire suisse pour l'industrie hôtelière.

Assurances-vie allemandes.

Les quotidiens ont abondamment renseigné leurs lecteurs sur le mouvement actuel tendant à régulariser la situation des personnes ayant contracté une assurance-vie auprès de compagnies allemandes. Un grand nombre d'hôteliers étant intéressés à cette affaire, plusieurs sont exposés à une perte considérable — notre Bureau central s'occupe activement de la question et continuera à y vouer toute son attention. Une chose est certaine: nous ne devons pas cesser d'espérer une solution satisfaisante. Nous nous en réjouissons, surtout en songeant aux familles de nos sociétaires.

Toutefois une observation est ici nécessaire. Les hôteliers ayant des intérêts dans les compagnies en cause, à savoir la « Gotha », la « Leipzig », la « Carlsruhe », la « Teutonia », la « Concordia », la « Stuttgart », la « Germania » et l'« Atlas », devraient s'annoncer, avec plus de soin qu'il ne l'ont fait jusqu'à présent, auprès de l'Union suisse des arts et métiers, Bürgerhaus, à Berne, avec laquelle nous agissons en commun dans cette affaire. Il est indispensable d'avoir une idée exacte de la situation. Pourquoi donc hésiter et rester en arrière? Etre unis dans les efforts, faire valoir ensemble les revendications, tel est le mot d'ordre. Eventuellement, si on le préfère, on peut s'adresser à la Direction de notre Bureau central à Bâle.

La place nous manque pour reproduire ici tout au long les résolutions adoptées par l'assemblée qui s'est réunie dernièrement à Berne pour s'occuper de la question. Mais nous jugeons qu'il est bon, même qu'il est urgent d'attirer tout particulièrement l'attention sur le point suivant de ces résolutions:

« D'autre part l'assemblée des délégués charge le comité central de se mettre en rapport avec les autorités fédérales au sujet de la spéculation sur les polices d'assurance, qui a commencé à se manifester ces derniers temps, afin que les mesures nécessaires puissent être prises pour empêcher ce trafic. »

La Direction du Bureau central se met volontiers à la disposition des intéressés pour leur fournir les renseignements de détail dont ils pourraient avoir besoin. Mais il est indispensable pour cela qu'ils l'instruisent exactement de leur situation d'assurés.

Encore une fois, nous avons de bonnes raisons d'espérer une solution équitable.

Rectification.

Nous avons publié dans la partie française de notre numéro 34, sous le titre « Dans l'Oberland bernois », la traduction d'un article paru dans la partie allemande du No 32 et traitant de la fréquentation des hôtels dans l'Oberland bernois pendant l'hiver 1922/23. Cet article était tiré textuellement d'un bulletin de la Chambre d'économie publique de l'Oberland bernois, en date du 31 mai 1923, dû, comme nous l'avons indiqué du reste, à la plume de M. le Dr H. A. Gurnier.

Nous recevons de la Société de développement de Gstaad et environs une lettre attirant notre attention sur le fait qu'une erreur regrettable s'est glissée dans notre article. Il paraît que cette erreur n'a été découverte ni dans le rapport cité plus haut, ni dans la version allemande de l'article en question... Ceci n'empêche pas que nous reproduisons très volontiers la rectification désirée.

Selon les données de la Société de développement de Gstaad, le nombre des nuits de logement s'est élevé dans cette station, pendant l'hiver 1920/21, à 38,333 (au lieu de 38,465) et celui des nuits de logement pendant l'hiver 1922/23 à 43,261, au lieu de 36,852, ce qui donne une augmentation de 4,928 nuits de logement, au lieu de la diminution signalée dans le rapport du 31 mai 1923.

Par conséquent, il serait faux de dire avec M. le Dr Gurnier « qu'à l'exception de Gstaad toutes les stations ont vu augmenter le nombre de leurs hôtes », puisque Gstaad a très heureusement suivi, et dans une belle proportion, le mouvement général vers l'amélioration de la fréquentation. Ce résultat est mérité du reste, tant par les avantages de la belle station hivernale que par les efforts méritoires des milieux intéressés.

Nous espérons qu'après le succès de cet été, Gstaad enregistrera un autre succès l'hiver prochain. Et nous voulons croire qu'au printemps 1924 on y surveillera d'un peu plus près les statistiques... en langue allemande!

Conférence pour l'expansion économique et la propagande de la Suisse à l'étranger.

Le 12 septembre, pendant la durée du Comptoir suisse (à la veille de la Journée officielle), aura lieu à Lausanne, au Palais de Rumine, une première conférence pour l'expansion économique et la propagande de la Suisse à l'étranger. Le public sera admis librement aux places qui lui seront réservées. Les citoyens suisses désireux de prendre une part active aux délibérations demanderont une carte d'invitation au Secrétariat de la Conférence, Grand-Pont, 6, à Lausanne, ou le matin du 12, de 8 à 9 h. au Palais de Rumine. A l'ordre du jour figurent des questions relatives à nos exportations, à la connaissance des marchés de l'étranger, aux débouchés pour les produits suisses, à la propagande économique à l'étranger en faveur de la Suisse, etc. La Conférence est placée sous le haut patronage de MM. les Conseillers fédéraux Chuard, Molta et Schullhess et d'une série de personnalités suisses appartenant à différents milieux. Elle sera présidée par M. le Conseiller national Aloys de Meuron. La carte d'invitation donne droit au libre accès au Comptoir suisse le 12 septembre après-midi, mais seulement aux personnes ayant pris part à la Conférence au Palais de Rumine, où les cartes seront munies d'un visa spécial. Dès 19 h. 30, auront lieu au Lausanne-Palace un dîner et une soirée familiale. Nous attirons l'attention des milieux hôteliers intéressés sur les réductions de tarifs accordées par les C. F. F. et signalées plus loin.

La saison des confitures.

Si nous parlions des confitures?

D'abord, c'est la saison. D'autre part, n'est-ce pas la meilleure façon de consommer le sucre lequel est, ne l'oublions pas, une de ces denrées de nécessité première dont l'homme ne pourrait pas se passer sans dommage?

Nous avons senti, pendant la guerre, combien la privation de sucre peut être pénible et même désastreuse, nonobstant la saccharine, qui ne le remplace pas. L'ai même connu une bonne femme, vieille fille sans famille, pour qui la paix espérée ne signifiait pas autre chose que la possibilité reconquise de manger du sucre à discrétion...

Or, les confitures contiennent non seulement une appréciable quantité de sucre naturel, de sucre de fruits, mais encore on y ajoute une bonne affaire de sucre fabriqué.

Souvent même on en ajoute trop, sous les fallacieux prétextes qu'il faut ça pour faire « prendre » les confitures et pour en assurer la conservation. Poids pur poids, telle était la règle aux temps regrettés de ma gourmande enfance!

Confite ce préjugé, malheureusement très répandu, qui lève l'étendard de la révolte.

Au point de vue de la conservation, pour commencer par là, le rôle du sucre, sans être nul, est loin d'être essentiel. Tout au plus, ce rôle se limiterait-il à surélever le point d'ébullition, en raison de l'augmentation de la densité du jus, et par conséquent, à accroître assez la température — qui, elle, à cet égard, fait tout — pour qu'un ferment, aucune moisissure ne puisse ni résister ni survivre.

Au point de vue de la «prise», l'excès de sucre serait plutôt nuisible, et si l'empirisme populaire se donnait la peine de faire sa propre critique, il verrait que les confitures trop sucrées «prennent», par le fait, assez mal, tandis que les confitures moins sucrées donnent les gélées les plus fermes.

Rien de plus facile à comprendre. Certains fruits comme les groseilles, les pommes, les coings surtout, renferment des principes particuliers, «pectose», «pectosa», «pectine», qui ont la propriété de se transformer, sous certaines influences et, en particulier, sous l'influence de la chaleur, en «acide pectique», ou c'est-à-dire en une espèce de gélatine végétale.

L'unique condition pour que le jus de fruits «fasse gélée», c'est qu'il contienne assez d'acide pectique et qu'il soit suffisamment évaporé. Le sucre n'y est pour rien.

Il est, en revanche, certains fruits, tels que fraises et framboises, dont il est matériellement impossible de faire une gélée. Vous pouvez y ajouter tout le sucre que vous voudrez, et même davantage, vous n'obtiendrez jamais qu'une marmelade ou un sirop.

C'est que ces fruits ne contiennent pas assez de cet indispensable «acide pectique» auquel le sucre, fidèle à dose massive, ne saurait suppléer. L'excès de sucre ne sert donc à rien, si ce n'est à rendre les confitures immanquables pour les diabétiques et pour les braves gens, plus nombreux qu'ils n'en ont l'air, qui n'aiment pas à manger trop sucré. Sans compter que l'excès de sucre masque le parfum et le goût des fruits...

Voilà pourquoi l'on trouve tant de soi-disant gélées de pomme, par exemple, qui ne sont, en réalité, que des sirops plus ou moins filants.

Quant à la gélée de groseilles (fraisins de mars), si elle est, en général, assez ferme, cela tient à ce que les groseilles, les «casillies», comme l'on dit au pays breton, contiennent plus de «pectose» que la plupart des autres fruits. Et l'on aurait mauvaise grâce à féliciter la ménagère, car si le jus a «pris», c'est la plupart du temps malgré elle, vu que, en forçant la dose de sucre, elle avait fait ce qu'il fallait pour l'en empêcher. C'est à la nature, à la nature seule, et à ses lois, que revient le mérite de ce succès involontaire.

On peut même faire des confitures absolument sans sucre. J'en ai goûté, moi qui vous parle, où il n'était pas entré de sucre, «ce qui ferait mal dans l'estomac». Ce n'en étaient pas moins des gélées superbes de consistance et de translucidité, à couper au couteau.

Seulement, les confitures sans sucre trahiraient leur devoir diététique qui est de faire absorber du sucre, aliment de premier ordre (on ne saurait trop le répéter) au pauvre monde, dans des conditions telles que le pauvre monde y trouve vraiment un régal. Or, non seulement les

confitures sans sucre n'ont qu'une valeur alimentaire inférieure, mais par-dessus le marché, elles ne sont pas fameuses, car elles gardent fort, sans correctif, de l'âpreté, de l'amertume ou de l'acidité des fruits qui ont servi à les confectonner.

Seulement, entre le trop et le trop peu, il est une juste mesure.

Au lieu de mettre, comme l'exige une tradition injustifiée, un kilo de sucre par kilo de sucre, essayez de mettre la moitié moins de sucre, ou les deux tiers, ou les trois quarts, ou seulement 300 grammes de sucre par livre de jus — et vous m'en direz des nouvelles.

Vous ne raterez pas vos confitures. Vous aurez, des gélées magnifiques, merveilleusement fermes, se conservant à perte de vue, juste sucrées au goût moyen des amateurs, avec ce délicieux parfum de fruit dont on a plaisir la bouche et qui est une joie de la vie. E. GAUFER

Accidents de breaks automobiles.

On voit s'accroître, ces temps-ci, de façon effrayante, le nombre des accidents occasionnés par ces véhicules, la plupart simples camions que leurs propriétaires ont mués en breaks plus ou moins confortables de 20 à 30 places. L'autre jour c'était 25 morts près de Lourdes, le lendemain 17 vers Nice. Ces faits inspirent à la «Revue automobile», de Berne, les judicieuses réflexions suivantes:

«Nous sommes les derniers à vouloir prêcher qu'on réglemente plus encore la circulation des automobiles. Mais les voyages en breaks automobiles exigent qu'on y prête une attention toute particulière. Trop souvent on voit de tout jeunes gens au volant de ces lourds engins. Cette place n'est pas pour eux: elle doit être réservée à des conducteurs qui ont derrière eux trois ou même cinq ans de carrière, et contre qui, durant tout ce temps, rien n'a pu être relevé.

«Dans bien des cas, d'ailleurs, la responsabilité de ce qui arrive est partagée par le public: souvent le chauffeur ne dispose que du siège le plus étroit. A gauche et à droite, il est flanqué de personnes qui ne cessent de bavarder et semblent faire tout ce qu'elles peuvent pour ajouter à l'insécurité du voyage. L'alcool et un laisser-aller exagéré n'y jouent pas non plus le moindre rôle.

«Enfin on allonge trop imprudemment la longueur des étapes: tout ce qui dépasse 140 kilomètres constitue un péril.

«Qu'on ne s'imagine pas que ce qui s'est passé à Lourdes ou à Nice ne pourrait se passer chez nous. C'est pourquoi nous dédions ces lignes avant tout aux propriétaires de breaks, directement frappés, eux aussi, par ces catastrophes, qui risquent, en dépit de l'assurance, de les ruiner totalement. Ils agiront donc dans leur propre intérêt en contrôlant leurs voitures avec le plus grand soin et en n'en confiant la conduite qu'à des mains absolument sûres et expérimentées.» R.

Soignez vos vins et tonneaux.

Le vin est précieux; il convient aujourd'hui de n'en point laisser perdre par négligence ou par ignorance.

La cave destinée à recevoir des vins doit être, de préférence, exposée au nord, pour que la température y soit moins variable, et assez profonde, pour que les variations des saisons ne s'y fassent pas sentir. Elle doit être aérée, d'une humidité modérée; la sécheresse ferait évaporer les vins et nuirait aux tonneaux. La cave doit être maintenue dans le plus parfait état de propreté et ne contenir aucun produit dont l'odeur ou la fermentation seraient préjudiciables aux vins.

Les tonneaux doivent être placés sur le chantier dans une position rigoureusement horizontale, pour que la lie se dépose au centre de la pièce et que le vin sorte clair jusqu'à la dernière goutte.

Les barriques contenant du vin nouveau doivent être placées bonde dessus, pour qu'on puisse, tous les huit jours au moins, les remplir avec du vin de même qualité et franc de goût. La négligence dans le remplissage des tonneaux donne au vin un goût d'évent et lui fait perdre son bouquet.

Pour clarifier les vins, on verse dans les barriques, après avoir fait à la place, des blancs d'œufs fortement battus dans un demi litre de vin à coller. On introduit ensuite par la bonde un bâton fendu en 4 et d'une rigoureuse propreté, qu'on agite vigoureusement dans tous les sens pour opérer le mélange. On bouche ensuite le fût hermétiquement et le vin qu'il contient peut être mis en bouteilles huit ou dix jours après cette opération. Quatre blancs d'œufs suffisent pour coller 250 litres de vin et 3 pour un demi-pièce; on ajoute 2 blancs lorsque le vin est fortement chargé en couleur. On peut mêler à la colle les coquilles broyées des œufs; leur carbonate corrige l'acidité du vin.

On colle les vins blancs à la gélatine ou à la colle de poisson. On fait fondre 3 grammes de colle de poisson en feuilles dans un demi-litre d'eau qu'on laisse dans un lieu chaud pendant 12 heures. Au bout de ce temps, on passe ce mélange à travers un linge. On ajoute à ce liquide un demi verre de vin à coller; on verse le tout dans un tonneau, puis on agite avec un bâton. Trois grammes de colle de poisson suffisent pour clarifier 250 litres de vin blanc.

Il faut éviter de coller les vins pendant la floraison de la vigne ou pendant que le raisin tourne et se colore.

Les vins fins ou légers peuvent être mis en bouteilles au bout de 2 ou 3 ans; les vins blancs au bout d'un an ou dix-huit mois.

On ne se sert jamais d'un tonneau neuf sans l'avoir rincé à l'eau froide, puis échaudé à l'eau bouillante un peu salée. On humecte toute la paroi intérieure avec cette eau, que l'on jette ensuite. On rince enfin avec deux litres de vin chaud ou deux litres de moût.

Quand on a vidé un tonneau, on le fait égoutter; on brûle à l'intérieur une mèche soufrée; puis on le bouche et on le met dans un endroit sec pour le conserver. Ainsi traité, il ne pourra pas prendre de mauvais goût.

Le vin dépose moins s'il est mis en bouteilles par temps froid, beau et sec. Les bouteilles doivent être nettes, bien rincées et égouttées. Les bouchons doivent être employés secs et non pas trempés dans de l'eau chaude qui les fait se gonfler et les rétrécit ensuite. On peut, au moment de s'en servir, les tremper dans l'alcool, qui est

un antiseptique puissant. La cire chaude dont on enduit l'anneau du goulot de la bouteille garantit les bouchons de l'humidité et de la piqûre des insectes.

Informations économiques

Le prix des céréales panifiables. Les acheteurs de l'administration fédérale des céréales qui travaillent dans le rayon d'activité de l'Association agricole de Berne et des cantons voisins ont tenu une conférence à l'effet d'examiner la question des prix pour les céréales panifiables. A l'initiative des participants ont été soumis les dispositions fixant les prix de 1923 doivent servir de base pour la fixation des prix de la récolte 1924. La conférence espère que les réductions liées pour le seigle et l'épautre à l'égard des prix du froment ne seront pas encore aggravées.

Marchandises allemandes. Le Département politique fédéral met en garde les industriels et commerçants suisses contre les agissements de certaines maisons étrangères qui, par voie de circulaires, tentent de faire croire qu'elles sont chargées officiellement de la vente de marchandises saisies dans les territoires allemands occupés. Il résulte de renseignements puisés à bonne source qu'aucune maison n'a obtenu un privilège pour la vente de ces marchandises saisies en territoires occupés. N'importe qui est admis à s'approvisionner et à revendre ensuite librement les marchandises qui lui ont été adjudicées.

Prévisions viticoles. On écrit à l'Agence télégraphique vaudoise: Les nouvelles du vignoble annoncent pour 1923 une récolte assez semblable comme quantité à celle de 1922; elles reposent sur des erreurs d'appréciation. Soit du côté du Bas valaisan, soit du côté d'Aigle, à Lavaux comme à la Côte, on estime la récolte un quart ou un tiers inférieure à celle de l'an passé. En effet, si l'on examine un peu soigneusement les ceps, on constate que les grappes sont moins nombreuses, les grains plus clairsemés que l'an passé. Le soleil aura toute liberté et tout l'espace possible pour les faire grossir et les dorer à souhait. Les parcelles du bas vignoble ont souffert des intempéries de mai. Un beau soleil, des rosées abondantes feront du 1923 une «fine goutte».

La mévente des vins vaudois. Beaucoup de vigneron vaudois se demandent avec angoisse où ils vont loger le moût nouveau. Dans plusieurs localités, les vases des propriétaires sont encore pleins depuis la dernière récolte. On évalue à cinq millions de litres la quantité de 1922 qui reste à vendre dans le vignoble vaudois. Il y en a par exemple 350.000 litres à Mont-sur-Rolle, 115.000 litres à Cully, 150.000 litres à Aigle, 200.000 litres à Villeneuve. Pendant ce temps, c'est par millions de litres en quelques mois que les vins espagnols pénètrent en Suisse. Et quand, dans la Suisse allemande, le «welche» commande un verre de valaisan ou de vaudois, il est désagréablement surpris de ne pas reconnaître le vin de son pays et de lui trouver un arrière-goût d'Espagne qui en dit long sur la mentalité du commerce.



PAIMOLIVE Seife

reizt nie die Haut, weil sie aus reinen Palmen- und Olivenölen hergestellt ist.

Überall erhältlich. Zu Fr. 1.25 das Stück. Engros durch **FRAZAR & CO (N. Y.), ZÜRICH**

Verlangen Sie bei Ihrem Lieferanten Gratzmuster.

Hoteldauendecken
neu, sowie Umarbeiten von alten Decken besorgt prompt und fachgemäß, la. Referenzen. Man verlange bemusterte Offerte.
Mech. Steppdeckenfabrik A. Staub & Cie.
Seewen (Schwyz)



**Rohrmöbel
Peddigmöbel
Liegestühle**

in allerbesten Ausführung.

Korbwaren- & Rohrmöbel-Fabrik
Otto Weber
Rothrist (Aargau)

Verlangen Sie den neuesten Katalog.

Der Chef de Cuisine sucht nach dem Mittel „pour donner le fini aux mets“ und findet's in Maggi's Suppenwürze, dem „produit sans pareil“.

Berücksichtigt die Inserenten der Hotel-Revue

Seriöser Kaufmann

aus angesehener Baslerfamilie, sucht bescheidene Beteiligung, eventl. spätere Uebernahme, an Hotel oder Pension in Fremden-Kurort (vorzugsweise Voralpen- oder Berner Oberland, Engadin). Zuschriften erbeten an Postfach 4881, Basel S. 23/2

Dampfkochapparat „Reicherts“ „Breakfast“

für Gas, Dampf und Elektrizität

Höchste Auszeichnung
Kochkunst-Ausstellung
Luzern 1905

**Billards
Accessoires de billard**

Marchandises de 1ère qualité. — Prix modérés. — Se recommande:

Fr. Bæriswyl
Schindlerstrasse 20, Zürich 6
Téléphone Hot. 3509

Servier-Plateaux
aller Art bei
Schwabenland & Co., Zürich

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE
G. H. MUMM & C^{IE}
Société Vinicole de Champagne Succurs
REIMS

VINS FINS DE BORDEAUX ET BOURGOGNE
J. CALVET & C^{IE}
Bordeaux, Beaune

COINTREAU LIQUEURS
ANGERS

CH. BRUCHON Agent général, GENÈVE

SPEZIAL-KARTEN

FÜR AUTO
VELO UND
TOURISTEN

KUMMERLY & FREY BERN

Warme Getränke und Speisen zu jeder Tageszeit

liefert Ihnen der seit 10 Jahren bewährte

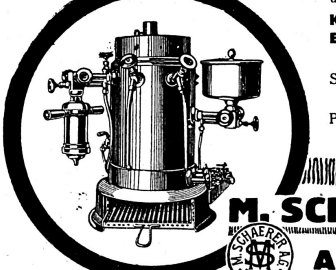
Dampfkochapparat „Breakfast“

Der Apparat ersetzt eine vollständige Kaffeeküche und bereitet in kürzester Zeit jedes Quantum Kaffee, Milch, Cacao, Thee, Bouillon Eier, heisse Würste, Toasts, sowie Grill- und Bratspeisen etc.

Stets betriebsfertig. — Grosse Materialersparnis. Erstklassige Referenzen.

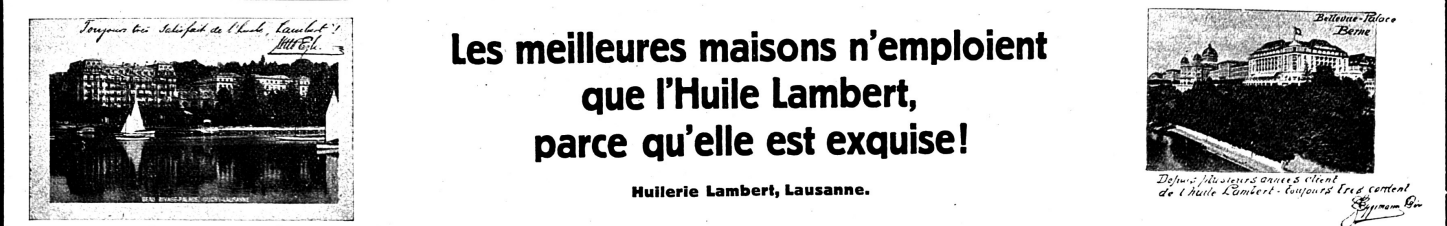
Prospekte gratis durch die Alleinfabrikanten

M. SCHAERER A. G., BERN
APPARATEBAU. Postfach 11626



Les meilleures maisons n'emploient que l'Huile Lambert, parce qu'elle est exquise!

Huilerie Lambert, Lausanne.



Toujours vrai: l'huile de l'huile Lambert!

Delivre: plusieurs années client de l'huile Lambert. toujours très content.

Nouvelles diverses

La fin d'une station. En Allemagne, après les entreprises privées qui ont dû fermer ou faire faillite, c'est une ville entière, la station balnéaire de Swinemünde, qui se déclare en banqueroute. La municipalité de cette ville publie, en effet, une proclamation disant que la ville n'est pas à même de satisfaire à ses obligations financières et se déclare en faillite.

Les faux billets de 50 fr. L'individu qui fabriqua les faux billets de banque suisses de 50 fr. signalés récemment par la presse a été arrêté à Winterthur. Il s'agit d'un dessinateur originaire de la Bavière. Il a déclaré avoir confectionné seul les faux billets dont, à ses dires, 12 seulement auraient été mis en circulation. Au moment de son arrestation, le faussaire a été trouvé porteur de 14 faux billets.

Un restaurant monstre. Ce n'est pas sans orgueil que les journaux de Londres annoncent l'ouverture prochaine, dans Coventry Street, d'un immense restaurant où pourront être servis chaque jour 30 000 personnes. Plus de dix millions de restaurants dans l'année, alors que le plus grand restaurant américain n'en sert que deux millions. Le nouveau restaurant aura dix étages, avec une cuisine à chacun d'eux. Deux étages seront consacrés à la fabrication des chocolats et confiseries. Deux orchestres, dont un américain, engagés au prix de 350 livres par semaine, joueront en permanence. Le personnel comprendra au total 1700 personnes, dont 900 sommeliers. Enfin, des ventilateurs puissants permettront de renouveler complètement l'air quinze fois par heure.

A qui servent les offices d'orientation professionnelle? Cette année, aux examens d'apprentissage du canton de Fribourg, cent jeunes filles ont obtenu le diplôme d'ouvrière modeste et... cinq celui de cuisinière. «C'est là un signe des temps qui donne à réfléchir à plus d'un point de vue», écrivent justement les «Freiburger Nachrichten»; en tout cas la majorité a été plus sage que la grande majorité. Une cuisine plus ou moins formée trouve rapidement aujourd'hui de bonnes places, tandis que le marché du travail est beaucoup plus défavorable pour les modestes. Les parents et les éducateurs devraient aider les jeunes filles dans le choix de leur profession et leur exposer d'avance, telles qu'elles sont en réalité, les conditions d'existence dans les différents métiers. Nous sommes persuadés que si les jeunes filles étaient mieux renseignées, elles choisiraient des professions plus avantageuses.»

Trafic

Autocars postaux. Pendant le mois de juillet, les autocars postaux des routes alpines ont transporté 47 900 voyageurs, contre 34 827 en juillet 1922. Les recettes en juillet 1923 se sont élevées à 343 322 francs, dépassant de 102 597 francs celles de juillet 1922. Du 28 juillet au

24 août 1923, il a été transporté 64 523 voyageurs, contre 46 576 pendant la période correspondante de 1922. Pour ces quatre semaines, l'augmentation est donc de 18 000 voyageurs.

Suisse-Portugal. Depuis le premier septembre, le service des recouvrements et des remboursements est entièrement supprimé dans les relations avec le Portugal, y compris Madère et les Açores. Les mandats-poste de Suisse à destination du Portugal ne peuvent, jusqu'à nouvel avis, être expédiés que par l'intermédiaire de l'administration des Postes britanniques. Seul le service direct avec les colonies portugaises: Angola, St-Thomé, Principe et Mozambique est maintenu.

Service aérien Munich-Genève. Horaire pour le mois de septembre tous les jours, sauf le dimanche. Genève, départ: 13 h. 15; Zurich, arr.: 15 h. 15, dép.: 15 h. 45; Munich, arr.: 18 h. — Munich, dép.: 8 h. 45; Zurich, arr.: 11 h. 10, dép.: 11 h. 30; Genève, arr.: 13 h. 30. Prix des places: Genève-Zurich, 50 fr.; Zurich-Munich, 50 fr. Chaque voyageur a droit au transport gratuit de 5 kg. de bagages. S'adresser au Bureau de voyages Kuoni à Zurich ou à l'agence Véron, Grauer et Cie. à Genève. (O. S. T.)

Train de saison Hollande-Suisse, via Belgique. (O. S. T.) Elant donnée la bonne fréquentation de ce train pendant tout l'été, les administrations de chemins de fer intéressées ont décidé de le faire circuler au-delà du 15 septembre prochain. Ce train, avec voitures de I^{re} et II^e classe et avis d'arrêt-expédiés, circulera jusqu'à nouvel avis trois fois par semaine avec l'horaire actuel, soit: dans la direction Amsterdam-Bâle, dès le 17 septembre, le lundi, jeudi et samedi; dans la direction Bâle-Amsterdam, dès le 18 septembre, le mardi, vendredi et dimanche.

Service aérien Zurich-Londres. Horaire pour le mois de septembre. Lundi, mercredi et vendredi: Londres, dép.: 10 h.; Paris, dép.: 14 h.; Bâle, arr.: 17 h. 30; Zurich, arr.: 18 h. 30. — Mardi, jeudi et samedi: Zurich, dép.: 10 h.; Bâle, dép.: 11 h.; Paris, arr.: 14 h. 30; Londres, arr.: 18 h. 30. — Prix des places, simple course: Zurich-Londres, 275 fr.; Bâle-Londres, 250 fr.; Zurich-Paris, 120 fr.; Bâle-Paris, 100 fr.; Zurich-Bâle ou vice-versa, 25 francs. — Aller et retour: Zurich-Londres, 500 fr.; Bâle-Londres, 450 fr.; Zurich-Paris, 215 fr.; Bâle-Paris, 180 francs. — Les bagages sont transportés gratuitement jusqu'à concurrence de 15 kg. par voyageur. — S'adresser à l'agence générale: Thos. Cook & Son, Zurich. (O. S. T.)

Pour visiter le Comptoir suisse. Pendant la période du 7 au 23 septembre inclus, les voyageurs qui se rendent au IV^e Comptoir suisse de Lausanne, seront autorisés à effectuer le voyage aller et retour au moyen de billets de simple course: a) le billet simple course de II^e classe donne droit au trajet aller et retour en II^e classe; b) le billet de simple course de I^{re} classe au trajet aller et retour en II^e classe. — La durée de validité de ces billets est de dix jours; ils doivent être timbrés, pour être valables au retour, au Comptoir Suisse. La même faveur sera accordée pour la période du 3 au 27 septembre aux exposants qui feront la preuve de leur identité par une carte d'exposant portant leur nom. La durée de validité des billets d'exposants est de vingt jours.

Trafic automobile. (O. S. T.) Par décision du Conseil d'Etat de St-Gall, l'interdiction de circulation des automobiles et motocycles le dimanche après-midi a été levée sur la commune de Ragaz, à l'exception toutefois des routes du territoire du Parc de Giessensee. Ensuite de cette décision, les automobiles peuvent continuer le dimanche également leur route des Bains de Ragaz pour le canton des Grisons sans aucune limitation de temps; il en est de même des automobiles provenant des Grisons et se rendant à Ragaz. — Afin d'éviter tout malentendu, l'attention des intéressés est attirée sur le fait que la circulation des automobiles dans le canton de Nidwald, y compris la vallée d'Engelberg, est permise tout le dimanche ainsi que les jours ouvrables. L'accès à Engelberg est de ce fait libre le dimanche.

Automobiles postales. Les courses d'automobiles postales suivantes qui, d'après l'horaire, devaient être supprimées le 1^{er} septembre, seront maintenues jusqu'à nouvel avis: Grimsel: course 2, départ de Gletsch 8 h., et course 5, dép. Meiringen 14 h. 10. Furka: course 12, dép. Gletsch 8 h. 10, et course 13, dép. Andermatt 12 h. 35. Oberalp: course 31, dép. Andermatt 7 h. 10, et course 34, dép. Disentis 14 h. 20. Bernardino: course locale 9, dép. San Bernardino 10 h., et course 8, dép. Mesocco 16 h. 30. Depuis le 1^{er} septembre, les taxes pour la fin de la saison sont réduites de 25 %. La population suisse aura ainsi la possibilité de faire à bas prix un voyage en automobile sur les routes des Alpes. Les bureaux de postes donneront des renseignements sur la durée de l'horaire et acceptent des commandes de places.

On demande des réductions. L'assemblée générale de l'Union romande des négociants en céréales et produits fourragers, réunie dernièrement à Lausanne, a voté, à l'unanimité, la résolution suivante: «L'Union romande des négociants en céréales et articles fourragers, réunie à Lausanne le 18 août, revenant sur les décisions prises il y a un an par son assemblée générale, émet à nouveau le vœu qu'un essai de réduction de 30 pour cent de toutes les taxes des chemins de fer, des postes, des télégraphes et des téléphones soit fait pour l'exercice 1924. L'Union est convaincue qu'une telle réduction ranimerait immédiatement toute la vie économique du pays en multipliant les occasions d'échange, en abaissant les prix de revient de nombreuses industries et en procurant du travail aux administrations fédérales. Elle constate que les tarifs de guerre, encore appliqués par les administrations ci-dessus indiquées, sont hors de proportion avec les revenus moyens de la population et le coût actuel de la vie. Elle charge ses comités cantonaux de prendre toutes les mesures utiles pour faire admettre cet essai.»

Prescriptions pour le trafic aérien. Le 3 août, le Conseil fédéral a autorisé le Département des chemins de fer à édicter des prescriptions particulières provisoires concernant le trafic aérien sur le territoire suisse. En s'appuyant là-dessus, le Département des chemins de fer, dont dépend l'Office aérien, a complété deux ordonnances antérieures en ce qui concerne l'organisation de fêtes d'aviation, l'exécution de vols acrobatiques, les démonstrations sur avion et parachute; elles englobent aussi la photographie industrielle en

avion et celle d'objets ayant une importance militaire ainsi que les ascensions en ballon captif avec ou sans équipage. Il est désormais nécessaire d'avoir une autorisation spéciale de l'Office fédéral aérien. D'autres prescriptions prévoient essentiellement que les appareils, lors du passage au-dessus des localités, doivent se maintenir à une hauteur qui leur permette, en tout temps, d'atterrir en vol plané en dehors des agglomérations. Le vol doit se faire au moins à 500 mètres de hauteur, si l'on ne prévoit qu'aucun danger ou des conditions locales quelconques nécessitent une dérogation. Des prescriptions spéciales s'appliquent aux vols acrobatiques, aux croisements, aux dépassements, et aux descentes verticales dans lesquelles les appareils ne peuvent s'approcher du sol qu'à 200 mètres.

Tourisme

Le tourisme en Alsace. Le conseil général du Haut-Rhin vient de décider la construction d'une «Route des Crêtes», qui conduira de Markstein au Lac Blanc par la Schlucht et Munster. Amorcée pendant la guerre par le génie, élargie et améliorée, la partie existante constituée dès à présent une fort belle voie touristique. Markstein sera relié au Grand Ballon Alsace, point culminant des Vosges, doté aujourd'hui d'un hôtel très confortable. On prévoit pour plus tard le rattachement du Grand Ballon au village d'Ulffholz par le Vieil Armand. La route ainsi complétée donnera une grande artère touristique à laquelle se rattachent de nombreuses ramifications conduisant dans toutes les directions aux points les plus intéressants des hautes Vosges. Le développement et le perfectionnement de l'hôtellerie marchera de pair avec l'aménagement des voies touristiques.

Légations et consulats

Consulats. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. le Dr F. Sonies, consul des Pays-Bas à Davos et à M. le baron K. W. van Wassenaer, consul des Pays-Bas à Lugano.

Le consulat de Bulgarie à Lausanne, 25, avenue Floral, informe les intéressés que sa juridiction s'étend sur les cantons de Vaud, Genève et Valais. Heures de réception: tous les jours de 10 à 12 heures, sauf les jours fériés.

Nouveaux consuls. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Paul Cusino Tadini, en qualité de consul général de carrière du Chili à Genève et à M. Alberto Bianconi en qualité de vice-consul de carrière d'Italie à Coire. — M. Colocotronis, conseiller de légation, a été chargé du consulat général de Grèce à Genève.

La Revue suisse des Hôtels

est en vente au numéro dans les librairies de gares et les kiosques à journaux des principales villes et stations de saison. Prix du numéro: 40 cts.

28 **Rüeggger's Buchhaltung**

für Hotels, Pensionen, Restaurants etc. ist **überrauschend einfach praktisch und billig**, ein wirkliches **Ideal-System** für mittlere und kleinere Betriebe. Prospekt durch **R. Rüeggger, Dir. Kurhaus Berglin**.



Kaffee-Maschinen
und Wärme-Apparate von einfacher bis vollendeter Ausführung. Schweizerfabrikant!
Verlangen Sie unser Prospekt!
W. Pfleger, Ing. Basel
Dornacherstrasse 113

AUTOFRIGOR AG.
Zürich

Elektrisch betriebene Kältemaschinen

AUTOFRIGOR



Autofrigor-Kühlanlage im Hotel Schweizerhof Luzern.
besonders geeignet für:
Hotels und Restaurants

Die im Jahre 1912 gegr. Schweizerfirma — La maison suisse fondée en 1912

„ESWA“ jetzt Dreikönigstr. 10 **ZÜRICH**

Einkaufs-Centrale für schweiz. Wäschereibetriebe

Maison d'achat pour buanderies suisses

iefert in prima Qualität alle Gebrauchs- und Glättmittel für Wäscherei- und Glättbetriebe. Par exemple savons, soude, amidons, borax, poudre ENKA pour blanchir et remédies contre taches, blaus, épingles, agriffes, Baumwoll-Emballage, Adhäsionsgewebe, Moltons, Filze, Gurten, Seile, Waschnetze, Wäschezangen, Transportkörbe, Zeichengeräte, etc.

Verlangen Sie Prospe bei Bedarf.

Heirat
mit Chef oder Pâtissier, um ein ihr angebotenes gutgehendes Restaurant Nähe Zürich zu übernehmen. Geil. Offerten mit Bild unter Chiffre M 2323 R an die Expedition der Schweizer Hotel-Revue, Basel 2. Anonymes zwecklos. Diskretion Ehrensache.

Stelle-Gesuch
Junger selbständiger 4703 **Heizer-Reparateur**
ledig, mit Hoch- und Niederdruck-Kessel vertraut, sucht Stelle in Hotel, Sanatorium oder Spital. Weisliche Schweiz bevorzugt. Geil. Offerten an H. Pauli, Flecken, Rotteln (O. F. 9777 R).

PRODUITS LIEBIG
Demandez - les dans tous les bons magasins



„Merkur“ Qualitätskaffee

SCHUTZ-MARKE

Für Hoteller Spezial-Conditionen durch das Centralbureau Bern, Laupenstrasse 8. 2319

Unfallversicherung Winterthur

Einzel-Unfall-, Haftpflicht-, Reise-, Kollektiv-, Einbruch- und Kautions-Versicherungen

Vertragsgesellschaft des Schweizer Hotelier-Vereins

Auskunft und Prospekte durch die **Direktion der Gesellschaft in Winterthur** und die Generalagenturen, sowie die Vertreter an allen grösseren Orten 191

SWISS CHAMPAGNE
la plus **ANCIENNE MAISON SUISSE**
Fondée en 1811 à Neuchâtel
EXPOSITION DE BERNE 1914
MÉDAILLE D'OR
avec félicitations du Jury

Wanzen, Schwabenkäfer etc.
werden mit Blausäure-Gas radikal vertilgt.
Erfolg garantiert durch Kontrakt.
Referenzen zu Diensten.
R. Hurni, Désinfecteur, Lugano-Besso
P. 5062 Q. 6465

BOUVIER FRÈRES
la plus ANCIENNE MAISON SUISSE
Fondée en 1811 à Neuchâtel
EXPOSITION DE BERNE 1914
MÉDAILLE D'OR
avec félicitations du Jury

VOILÀ L'ENNEMI DE LA DOUSSÈRE!
ÉPOUSSETEUR „RIVIERA“
BREVETÉ



SOCIÉTÉ „RIVIERA“
BÂLE

Spezialitäten in prima Ostschweiz. Weinen
offert billigst 2233
E. Schelling-Scherrer
Weinhandlung zum Raben
Untertstadt 17 Schaffhausen Telefon 979

